

Appel Cotisation 2012

Depuis sa création, en 1981, l'Amicale des Callois est le lien qui permet à bon nombre d'entre nous de passer des moments agréables et de retrouver nos amis à l'occasion de diverses manifestations. Cela est possible grâce au dévouement de ceux qui donnent leur temps mais aussi et surtout, grâce à vous, adhérents anciens ou nouveaux qui, par vos cotisations et vos dons, permettez à l'Amicale d'atteindre ses objectifs.

Cette cotisation, qui est en fait l'abonnement au Petit Callois, est la principale ressource de l'Amicale. Due dès le début de l'année, elle permet de recevoir les quatre revues de l'année.

Pour les nouveaux abonnés en cours d'année, l'abonnement est dû quelle que soit la date de leur adhésion; ils recevront les quatre revues de l'année en cours.

Merci à tous pour votre fidélité et votre compréhension.
Le Président

FAITES-LE SANS ATTENDRE

Merci de remplir le bulletin ci-dessous en lettres capitales pour une meilleure lisibilité et de le retourner avec votre chèque bancaire ou postal (voir ci-dessous) d'un montant de **28 Euros** (décision prise par le Conseil d'administration le 19.03.2011) **avant le 15 mars 2012.**



Amicale des Callois

Année 2012 **Réabonnement**
Nouvelle adhésion

Adhérent n° : Date d'adhésion :

Adhérent Nom Nom de jeune fille

Prénom Naissance : Date *Lieu*

Conjoint Nom Nom de jeune fille

Prénom Naissance : Date *Lieu*

Date mariage : *Tél.*(LR*) *Courriel (Mel)*.....

Désirez-vous figurer sur le prochain annuaire des Callois en cours de constitution : OUI NON (à entourer)

Adresse** :

Code Postal : Ville :

Règle la somme de Euros correspondant à : Cotisation = **28 Euros**

Don =Euros

par chèque à l'ordre de : **AMICALE DES CALLOIS**

adressé à :

Jean BONIFACJ
34 chemin Mauvéou
83 500 LA SEYNE sur MER.

Signature

Fait à le.....

TRES IMPORTANT

Si vous souhaitez poursuivre l'opération « **sauvegarde du cimetière** », il vous faut impérativement établir un chèque différent de celui de votre cotisation, libellé à l'ordre de « **Amicale des Callois-Cimetière** » et adressé à l'adresse ci-dessus.

* (LR) : signifie qu'il faut nous préciser s'il s'agit d'un numéro en Liste Rouge; dans ce cas, entourer LR.

** : Il est vivement conseillé de signaler au trésorier, Jean Bonifacj, tout changement d'adresse et de mel